



AMBASSADE DE SUISSE
AU GUATEMALA

E.V.D. HANDELSABTEILUNG

No. *Jub. 861.5.*

GATT

EE

GUATEMALA-CITY, le 12 juillet 1969

R 22. JULI 1969

12 Calle 6-51, Zona 1
Apartado 1426
Teléfono 29 426 / 26 584
Adresse télégraphique: Ambasuisse

Réf.: 531.4(3) - MT/jk

CONFIDENTIELLE

Kopie an

la Division du commerce
du Département fédéral de
l'économie publique

3003 B e r n e

Crédit bancaire suisse au BCIE

*envoyé copie
à Mr. Christie 198.*

Monsieur l'Ambassadeur,

*Noté selon Hoffmann vol. 23.7.
Lente sur Silva via email
Date Klapp. 24/7. 1969*

Dès mon arrivée à Tegucigalpa le 26 juin 1969, j'ai demandé, conformément à vos instructions, à m'entretenir avec M. Ortez Colindres, président du "Banco Centroamericano de Integración Económica". Son secrétariat m'a répondu que par suite du décès à Managua d'un ancien président de cette institution, M. Ortez Colindres s'absenterait quelques jours et l'on me fixa un rendez-vous au 30 juin avec l'ingénieur Rodolfo Silva, vice-président exécutif du BCIE. M. Rolando Quirós, Jefe Unidad Recursos y Desembolsos, assista à l'entretien.

Je n'ai pas manqué, comme vous m'y aviez invité, d'attirer l'attention de mon interlocuteur sur le fait que le crédit en question, deux ans après son octroi, n'était toujours pas utilisé et sur les motifs apparents de cet état de choses, à savoir : critères restrictifs, procédure lente et intérêts élevés demandés par la banque pour couvrir ses frais. J'ai prié la banque de bien vouloir examiner la possibilité de simplifier ses critères, d'assouplir, si possible, les procédures et de reconsidérer au besoin le tarif des émoluments perçus à l'octroi des crédits.

J'ai informé M. Silva que du côté suisse, on était en principe parfaitement disposé à prolonger l'accord, mais que celui-ci deviendrait caduc à fin 1969, si l'on ne réussissait pas entre-

temps à réaliser une ou deux affaires d'une certaine importance.

L'ingénieur Silva me déclara qu'il regrettait vivement l'inutilisation jusqu'ici de notre crédit et précisa qu'il en était de même pour la plupart des lignes de crédits analogues obtenues de l'étranger. Ces lignes représentent près de 52 millions de dollars dont le 10 % seulement est utilisé ou en voie d'utilisation. Il pense que ce n'est que dans un délai de trois ans environ que la banque serait en mesure de les épuiser.

Il affirme que la machinerie de la banque est plutôt expéditive, puisqu'elle accorde des crédits dans des délais très courts, - 6 à 8 semaines - à partir de la présentation complète d'un projet donné. Quant aux critères, ils correspondraient, d'après M. Silva, à ceux des autres banques internationales de développement, lesquelles n'ont rien à voir avec les objectifs lucratifs des banques commerciales qui s'empressent d'ouvrir des crédits sur présentation de garanties données par l'emprunteur.

Le BCIE est tenu par ses statuts de ne prendre en considération que des projets se rapportant à l'intégration. Cela ressort effectivement de l'article 2 du "Convenio Constitutivo del Banco Centroamericano de Integración Económica", entré en vigueur le 8 mai 1961. Ainsi, selon M. Silva, le préambule de notre accord du 31 juillet 1967 doit être interprété d'après les dispositions de cet article. Cela signifie qu'on entend par importateurs uniquement ceux qui poursuivent la réalisation de projets d'intérêt général ou régional, valables du point de vue de l'intégration. Un intérêt purement local - ou particulier - ne peut être pris en considération. L'importateur de biens d'investissements pour une boulangerie, par exemple, ne pourrait pas recevoir de crédits du BCIE, vu que la création d'une boulangerie, même importante, ne revêt pas un caractère d'intégration.

*Mais cela
n'a jamais
été exprimé
au préalable,
c'est la première
fois que nous
l'entendons,
du moins de
cette façon pré-
cise. Lo*

Pour répondre à mes observations, M. Silva déclara que le BCIE est disposé à appliquer ses critères avec souplesse, mais qu'il ne saurait les modifier sans l'accord des gouverneurs des cinq banques centrales.

M. Silva rejette les critiques de lenteur adressées à la banque et nie le caractère restrictif des critères. Il rappela à ce propos que M. Hirter lui avait présenté cette critique, mais que celui-ci n'avait pas été en mesure de lui fournir des exemples concrets. La banque, s'exclama M. Silva, ne peut lutter contre des fantômes. Il me donna ensuite à lire une lettre, dans laquelle M. Hirter lui fit part de ce qu'il ne pouvait préciser les cas concrets sur lesquels se fondaient ses critiques. Mon interlocuteur me demanda également d'étayer par des exemples les impressions recueillies en Suisse quant à l'examen de certaines demandes de crédit. Ces impressions non fondées, dit-il, sont fâcheuses pour la réputation de la banque et sont de nature à lui porter préjudice. J'ai rétorqué que notre désir le plus sincère est de collaborer avec la banque pour servir la cause du développement économique de l'Amérique centrale et que nous souhaitons rechercher en commun les voies et moyens d'aboutir à des résultats positifs.

Quant aux taux des intérêts demandés par la banque à l'occasion de l'octroi de crédits, M. Silva soutient que le BCIE, une institution de développement sans but lucratif, ne prend qu'un pourcentage très faible, soit juste de quoi couvrir ses frais. Ainsi le BCIE demande un intérêt de 7 % pour les crédits liés à l'importation de biens d'investissement en provenance des pays créditeurs. Cela ne représente, en ce qui concerne le crédit cadre suisse, qu'un 1/2 % de plus que l'intérêt de 6 1/2 % convenu entre les parties. Le BCIE prend 8 % pour les crédits libres d'être utilisés au gré de l'emprunteur et 9 % pour les crédits du type capital de travail.

Pour ce qui est de la prolongation de l'accord, mon interlocuteur commença par dire que le BCIE n'avait somme toute pas intérêt à maintenir des accords inutilisés. La faute de cet état de choses, poursuivit-il, ne saurait être imputée à cette institution qui, n'étant pas commerciale, ne peut s'employer à vendre de l'argent à des tiers, ni élaborer des projets d'investissement. Sa fonction consiste à offrir des possibilités de financement et à accorder des crédits aux projets répondant aux réquisites d'intégration de caractère au moins régional.

Parlant ensuite des possibilités d'utilisation du crédit, M. Silva me signala que, sur les projets en gestation, il y en aurait bien 3 ou 4 qui pourraient se réaliser par des importations de machines suisses. Il a fait notamment allusion aux appels d'offres de soumission lancés ou à lancer par des organismes tels que les entreprises nationales d'électricité. Quant à l'affaire d'un million de dollars que M. Ortez Colindres avait mentionnée à M. Léchet en février dernier à Paris, il pourrait s'agir d'un appel d'offres de l'ENEE du Honduras pour l'importation d'une turbine à gaz.

Pour terminer et après avoir insisté sur le caractère confidentiel de sa déclaration, M. Silva m'exposa que l'un des buts de l'intégration centre-américaine est de chercher à soustraire le marché commun de cette région à la mainmise économique des Etats-Unis, qui pèse lourdement sur l'économie des 5 pays. Ceux-ci voudraient nouer des relations plus étroites avec les marchés européens. Il importe dès lors au BCIE de pouvoir offrir aux auteurs de projets d'intégration des crédits d'origine non américaine. Il importe que les hommes d'affaires centre-américains s'orientent de plus en plus vers l'Europe et le BCIE voudrait pouvoir faciliter un tel changement. L'effort du BCIE est d'autant plus difficile que les représentants des firmes américaines visitent inlassablement

leur clientèle centre-américaine et l'allèchent par toutes sortes de facilités. La modification de ces vieilles habitudes prendra plusieurs années et mon interlocuteur souhaite dès lors que nous maintenions notre collaboration avec le BCIE pour l'aider dans sa tâche.

*C'est évident
si le BCIE
va bien
il y a profit.*

J'ai répondu à M. Silva que je ne manquerai pas de vous rendre compte de cette conversation. En le quittant, je lui ai néanmoins répété que du côté suisse, on s'attendait à la réalisation de quelques affaires importantes pour maintenir l'accord après le 1er janvier 1970.

Quant au président du BCIE, M. Ortez Colindres, je n'ai pu le voir que quelques instants à l'Ambassade des Etats-Unis, à l'occasion de la fête du 4 juillet. Il m'a laissé entendre qu'il était optimiste pour l'utilisation du crédit et qu'il allait écrire à ce sujet à l'une ou à l'autre de nos banques ou à leurs représentants à Mexico... Je l'ai invité à écrire à la Swiss Bank Corporation à Bâle.

Je me suis aussi entretenu de cette question avec le Ministre de l'économie, M. Acosta Bonilla et avec le sous-secrétaire d'Etat aux finances, M. Cupertino Nuñez, qui tous deux m'ont déclaré qu'ils prendraient contact avec le BCIE. Lors de mes visites au directeur de la banque nationale de développement du Honduras, au directeur du comité supérieur de planification et au vice-président du "Banco Central de Honduras", je leur ai également exposé la situation.

La décision prise du côté suisse de prolonger l'accord jusqu'à la fin de l'année me paraît judicieuse, vu qu'elle donne un délai au BCIE. Comme vous le savez, l'intégration économique traverse une phase difficile, due au nationalisme de chacun des

Etats-membres, aux problèmes suscités par le protocole de San José et enfin au récent et grave conflit entre le Salvador et le Honduras, dont les conséquences sont encore imprévisibles.

Si la prolongation d'un à deux ans de cet accord n'entraînait pas de frais excessifs, je serais en faveur d'une telle mesure, vu que l'un des objectifs de cet instrument vise à promouvoir la coopération économique entre notre industrie et le marché commun centre-américain.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse

Manet

*Re: Cop. in -
Journ. Manet
des tractations
SBS - BCI Equi
font en cours.
Lo
23.7.*